

## Edito

Comme chaque année à pareille époque, la fête locale de notre village s'est déroulée le premier week-end de juin.

Tout a commencé par la traditionnelle omelette géante du vendredi soir. Samedi matin, le vide grenier a été perturbé par la pluie, et les malheureux exposants ainsi d'ailleurs que les visiteurs ont dû battre en retraite très rapidement, pouvant ainsi venir assister au vernissage de l'exposition des artistes locaux qui se déroulait à la mairie. L'après-midi, nous avons pu assister à un magnifique concours de vélos fleuris avec la participation des enfants de l'école. Le soir, le repas avec animation musicale a rassemblé près de 180 personnes, avant d'assister au très beau feu d'artifice.

La journée du dimanche a vu se dérouler les tournois de foot ainsi que ceux d'échecs et de belote. Durant toute la fête, petits et grands ont pu profiter de la buvette, des manèges et des attractions.

Un grand merci à tous les bénévoles du Comité des fêtes ainsi qu'à nos amis annonceurs, artisans et commerçants, sans qui cette belle manifestation ne saurait perdurer. Rendez-vous l'année prochaine.

*Alain Barque*

Prochain Conseil  
Municipal

**jeudi 27 juillet 2017  
à 20 h 30**

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2017

Les 12 élus sont présents.

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 :** Approbation à l'unanimité après plusieurs rectifications.

**2 – Participation citoyenne : Présentation par le Major CHAULET :** Monsieur CHAULET, Major et Monsieur DUBOUL, adjudant-chef à la gendarmerie de Tresses présentent la démarche de participation citoyenne qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire, ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Le Conseil Municipal va se concerter au sujet de la mise en place de ce dispositif à Bonnetan.

**3 – Rentrée 2017 : rythmes scolaires :** Madame CHANSAVANG fait le point sur la rentrée 2017-2018 : 16 nouvelles inscriptions et 9 départs de CM2, ce qui donnera un effectif de 100 élèves à la rentrée.

Madame SALANON, la directrice de l'école, a questionné la mairie sur la possibilité d'un retour à la semaine de quatre jours, en raison d'un futur décret qui pourrait le permettre. Madame SALANON a informé Madame CHANSAVANG du résultat du sondage qu'elle a réalisé auprès des parents d'élèves : 71% d'entre eux sont favorables à un retour à la semaine des quatre jours.

En l'état actuel, la mairie est engagée avec les Francas (en charge de l'accueil périscolaire et des TAP) jusqu'en décembre 2017 et le centre de loisirs pour l'accueil des mercredis est géré par la CDC. De ce fait, le projet d'une modification des rythmes scolaires nécessite une concertation avec plusieurs partenaires. Le Conseil Municipal vote à 11 voix pour et une abstention, le maintien de la semaine de quatre jours et demi pour la rentrée 2017. Les élus souhaitent engager une démarche concertée avec tous les acteurs pour la rentrée 2018.

**4 – Retrait de la délibération n°35-2017. Election d'un 4<sup>ème</sup> adjoint :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et décide, à l'unanimité, suite à la demande de la préfecture, le retrait de la délibération du 30 mars 2017, la suppression du poste de conseiller délégué tenu par Monsieur DAMEME et procède à l'élection d'un quatrième adjoint. Monsieur DAMEME est proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint (à 11 voix et une abstention) et immédiatement installé.

**5 – IAT des agents en congé de maladie :** Le mode d'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité des agents municipaux a été décidé par délibération N°45-2016 du 25 juillet 2016. Cette indemnité est une prime facultative qui tient compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions. Il est proposé de mettre en place un barème de dégressivité en fonction de la durée du congé maladie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et décide (à 10 voix pour et 2 abstentions), la mise en place de ces nouveaux modes d'attribution de l'IAT.

## Fête de l'école

**Vendredi 23 juin**  
**A partir de 16h**

Sont au programme : tombola, jeux (pêche à la ligne, jeux d'adresse, jeux de tirs, jeux animés avec les parents, surprises...)

Suivi du spectacle des enfants sur le thème « *Au fil de l'eau* »

Puis du, désormais, traditionnel barbecue organisé par Bonnetanbulle suivi de la soirée dansante

## Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2017 (suite)

### **6 – Choix de l'entreprise pour la réalisation de l'espace funéraire :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la création d'un columbarium de 18 cases, ainsi que la création d'un jardin du souvenir.

Les élus donnent mandat à Monsieur Le Maire pour négocier la meilleure offre avec les entreprises concernées et pour engager la rédaction d'un règlement intérieur.

### **7 – Questions diverses :**

- ✚ Le Conseil Municipal n'est pas intéressé par l'achat d'une photo aérienne récente de la commune, qui est proposée à 500 euros.
- ✚ Monsieur Le Maire met à disposition en mairie le rapport d'activité 2016 de la Communauté des Communes
- ✚ Pour faire suite à la dernière délibération concernant l'acquisition d'un panneau électronique, Monsieur RAYNAL expose un diaporama de différents panneaux (électroniques et traditionnels) existant dans d'autres communes.

**L'intégralité du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal sera disponible, après approbation, sur le site [bonnetan.fr](http://bonnetan.fr)**

## Association Amicale des Familles de Bonnetan-Loupes

### **WEEK-END DETENTE Les 16 -17 septembre 2017,**

**Le samedi 16 septembre :** la classique **RANDO-PEDESTRE**, qui aura lieu à **TRESSES** (13h30 à la salle de la fontaine)

**Le dimanche 17 septembre, UNE JOURNEE à BRANTÔME** (8h15 : Départ de Bonnetan en autocar de tourisme, 11h : Croisière commentée sur le canal des moines et la rivière Dronne, 12H30 : Déjeuner dans un restaurant de la ville, 15h : visite guidée des grottes de VILLARS, Départ à 17h, Arrivée à Bonnetan vers 19h30)

**Prix de la journée : Adhérents 65 € - Non adhérents : 75 €**

**Inscriptions jusqu'au 15 juillet avec un acompte de 30€ par personne**

**auprès de Françoise GUZMAN (05 56 21 24 99) et Mireille SUY ( 06 16 58 66 86).**

### **A.A.F.B.L. : et n'oubliez pas les après-midi ludiques gratuits et ouverts à tous :**

**Jeux divers (cartes, scrabble, rummy) : 1<sup>er</sup>, 15 et 29 juin à la salle des associations de 14h30 à 18h.**

**Pétanque au terrain de boules : 8 et 22 juin, 6 et 20 juillet, 3, 17 et 31 août.**

## Fête de la musique des Coteaux Bordelais

**Vendredi 23 Juin**  
**à Salleboeuf**

19 concerts gratuits à partir de 19h sur les trois scènes habituelles et dans l'église Sainte-Marie à Salleboeuf

Consultez la plaquette sur [bonnetan.fr](http://bonnetan.fr)

## Attitude Citoyenne

**Pour la tranquillité de tous et l'assurance de relations de voisinage apaisées, merci de respecter les horaires légaux pour les travaux de bricolage et de jardinage :**

**Jours ouvrables : 8h30-12h30 / 14h30-19h30**

**Samedis : 9h-12h / 15h-19h**

**Dimanches et jours fériés : 10h-12h**

Toutes les attitudes citoyennes à retrouver sur le site [bonnetan.fr](http://bonnetan.fr), rubrique « Vie Pratique »